



Pension alimentaire non versée ou perdue!

Par **patoune41**, le 17/07/2008 à 11:05

Mon ancien conjoint me doit tous les mois une pension alimentaire versée au maximum le 5. Jusqu'à présent (malgré tous les autres problèmes), il me la verse. Sauf ce mois où le 5 je ne l'avais toujours pas. Je l'ai contacté en lui faisant part de son retard. Il m'a répondu qu'il serait effectivement en retard pour la verser mais qu'il me l'envoyait. Le 15 du mois toujours rien. Je le relance et là il me dit qu'il l'a envoyé que les enfants sont témoins. (c'est super de mêler les enfants à ça). Le problème c'est que je n'ai rien reçu. À cela il me répond que lui l'a envoyé et qu'après c'est plus son problème! Malgré le fait que je l'ai prévenu, que peut-être il y avait eu un problème avec la poste... et qu'il devait éventuellement faire opposition à son chèque, lui m'envoie promener et pendant ce temps là je n'ai toujours pas la pension. Que puis-je faire. Pour moi je pense qu'il a une obligation de résultat et au contraire de ce qu'il me dit, ce n'est pas mon problème à moi si son courrier a été perdu! Qu'en est-il vraiment. Parce que sinon c'est trop facile! tout le monde ferait ça! "ha ben je te l'ai envoyé maintenant tu te débrouille!"

Par **Tisuisse**, le 17/07/2008 à 13:42

Si vous n'avez pas votre PA, avec votre jugement vous vous rendez chez un huissier pour charger ce dernier de recouvrer cette PA. Le débiteur devra, en +, payer les frais d'huissier. Si cela devait se renouveler, vous demandez à l'huissier de procéder à une saisie directe sur salaire.

Par **patoune41**, le 17/07/2008 à 17:36

Merci de votre réponse rapide!rnCe matin j'ai quand même appelé mon avocate. Sa secrétaire m'a répondu la même chose. Que si.....le courrier avec le chèque était perdu, il devait pour prouver qu'il l'avait bien envoyé ,faire opposition à celui-ci. Et ensuite m'en refaire un autre. Ce n'est pas à moi de prouver quoi-que se soit.. Et donc en cas de refus faire appel à un huissier afin de réclamer la pension et les frais seront biensur à sa charge. Le problème c'est que j'ai a faire à quelqu'un qui se prend pour la loi, qui arrange les papiers à sa façon et qui pense toujours etre dans son bon droit. Sans compter qu'on ne peut absolument pas lui parler. Un mur.. Il s' imagine toujours que je ne vais pas faire quoi que se soit...